

CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES
Compte rendu de la réunion extraordinaire du 24 février 2021

La réunion du conseil municipal s'est déroulée au Foyer Rural afin de respecter les mesures préconisées par l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID 19 (port du masque obligatoire, solution hydro-alcoolique à l'entrée de la salle, distanciation physique).

Présents : MM. TULARS Bernard, MONNIER Philippe, BENTEJAC Francis, DAUDET Bernard, MERLO Philippe

Absents excusés : Mmes CHATENET Laurence, DE MORAES Céline, MEYER Caty, MM. RIOLLOT Yves, DANFLOUS Jean-Louis, BERTIN Frédéric

POUVOIRS : Mmes Laurence CHATENET & Céline DE MORAES à Bernard TULARS
M. Yves RIOLLOT à Philippe MONNIER

Secrétaire de séance : M. DAUDET Bernard

Début de séance : 11h

Cette réunion extraordinaire a été mise en place dans l'urgence suite au changement de date de dépôt des demandes de subventions auprès de la Sous-Préfecture.

Objet de la réunion :

Approbation du plan de financement des travaux de réhabilitation des logements communaux du Presbytère.

Contexte :

Lors de notre entretien avec les services de la Sous-Préfecture de Langon (Mmes TORTOSA & VIGUIE pour la s/s préfecture, Karine NADEAU, Philippe MONNIER & Bernard TULARS pour la commune) le mardi 16 février il est apparu que la date limite de dépôt des DSIL (Demandes de Soutien à l'Investissement Local) prévue le 31 mars est avancée au 28 février. Nous avons en notre possession les devis de base des principaux artisans par contre il manquait des devis complémentaires demandés par l'architecte. Ces devis nous sont parvenus le jeudi 18. Compte-tenu des délais légaux de convocation et du temps de rédaction du dossier de demande d'aide il fallait faire valider, au plus tôt, le plan de financement par le Conseil Municipal. La date du 24 à 10h30 sembla la plus appropriée car cette réunion suivait une entrevue avec les services de La Poste qui devait rassembler la majorité des membres du Conseil.

Délibération :

Après cette explication, Philippe Monnier présenta la liste des devis estimatifs des artisans ainsi que celle des devis afférents aux travaux complémentaires établie par l'architecte (voir documents joints).

Le coût total des travaux s'élève à 127 427 € HT. C'est ce montant qui sera présenté à l'administration. Tout en sachant que cette somme ne sera certainement pas atteinte, la commune devra toutefois acquitter au moins 20% du montant total des travaux.

Ce plan de financement est adopté à l'unanimité des présents.

Fin de séance : 11h50

Rappel de la prochaine réunion du conseil municipal :

Le 02 avril à 18h